



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 20 décembre 2019

PRESENTS : ALTISSIMO Gino, BALLESTER Arlette, BERTHEUX Philippe, COSTES Gérard, FAURE Laurent, RUSQUES Mathieu, SAVELLI René, SAVELLI Xavier, VIDAL Gilles, SCHMITT Armand,

Absents excusés : DUMONT Christelle,
Secrétaire de séance : SAVELLI Xavier

DELIBERATIONS – ARRÊTES - DECISIONS

SUBVENTION ASSOCIATION DE JUMELAGE

2019-020

Le Maire informe le conseil municipal que l'ambassadeur de Mongolie en France que nous avons rencontré le mois dernier, souhaiterait visiter notre Comminges et rencontrer la population d'Auzas. La visite s'effectuerait en avril.

Pour le recevoir, nous avons pris contact avec le CDT, mais l'association de jumelage aurait besoin d'une subvention exceptionnelle de 800€ pour son hébergement, et l'accueil avec la population

Accepté à l'unanimité

CONSTRUCTION D'UN MURET BIAIS DES JARDINS

Le Maire informe le conseil municipal que les termes de l'acquisition de la parcelle de PADILLA pour ouvrir le biais des jardins nécessitent la construction d'un mur bahut. Le devis est de 6 273.60€ TTC. Cette opération sera prise dans le cadre du POOL routier

Accepté à l'unanimité

FORET COMMUNALE

Le Maire informe le conseil municipal que l'ONF nous a présenté un devis de petits travaux d'entretien pour un montant de 1 175.25€

Accepté à l'unanimité

TENTE DE RECEPTION

2019-021

Suite au fort coup de vent de la semaine dernière, l'une des tentes a été détruite. L'acquisition d'une nouvelle tente en acier galvanisé et armature renforcée avec sangles de protection s'élève à 1000€

Accepté à l'unanimité

POINT SUR LE BUDGET

Le Maire informe le conseil municipal qu'à ce jour le budget fonctionnement fait apparaître à ce jour un excédent de 6 796 €, non compris les excédents antérieurs, et le budget d'investissement de 15 369 €. A noter que nous attendons les subventions des travaux de la Mairie et en 2021 le retour de la TVA

QUESTIONS DIVERSES

TELEPHONIE MOBILE

Lors de la réunion d'octobre l'équipe projet départementale a acté l'inscription d'Auzas sur le budget 2020 pour l'équipement d'une antenne 4G.

ECLAIRAGE PUBLIC

C'est l'entreprise BOUYGUES qui est chargée de la mise en place des nouveaux candélabres. Les travaux s'effectueront en mars

BORNES DE RECHARGES ELECTRIQUES

Sur les 150 bornes installées par le SDEHG, le constat fait ressortir une moyenne de charge de 5 par mois et par bornes. Ce qui est très faible.

RADAR PEDAGOGIQUE

Le SDEHG propose l'installation de radars pédagogiques avec enregistrement des vitesses, des horaires et du trafic et ce dans les deux sens

Le coût est 3 000€ avec une subvention de 1 500€

SITE auzas.fr

Le CDT finalise le site, il devrait être opérationnel en début d'année

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

28 février 2020

PRESENTS : ALTISSIMO Gino, BERTHEUX Philippe, COSTES Gérard, FAURE Laurent, RUSQUES Mathieu, SAVELLI René, SAVELLI Xavier, VIDAL Gilles, SCHMITT Armand,

Absents excusés : DUMONT Christelle, BALLESTER Arlette,

Secrétaire de séance : SAVELLI Xavier

DELIBERATIONS – ARRÊTES - DECISIONS

AUTORISATION D'ENGAGER LE BUDGET 2020

2020-001

M. le Maire demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Maire rappelle que cette autorisation ne dépasse pas le quart des crédits inscrits au budget 2018 (y compris DM et reports).

Accepté à l'unanimité

POINT SUR LES TRAVAUX

La **peinture des stationnements camping-cars** a été réalisée

Les dossiers de subvention pour **l'électricité de l'église** et **l'aménagement de la base de loisirs** ont été acceptés par le Département et par la Sous-Préfecture. Autorisation nous est donnée de démarrer les travaux.

Le candélabre du chemin des vallons n'a pas encore été changé, il le sera au mois de mars.

Le chauffe-eau de l'appartement de la Mairie a été changé, l'ancien fuyait. A l'appartement de l'ancienne Mairie nous allons faire poser une ligne électrique pour alimenter une plaque de cuisson. La villa F3 a subi quelques dégâts lors du fort coup de vent, lambris sous le toit décroché.

Nous avons acheté un nouvel ordinateur pour le secrétariat, l'actuel ne pouvant supporter les nouveaux logiciels compta. L'ancien sera mis à disposition du public dans la salle archives/point informatique.

REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Les travaux qui étaient prévus pour le mois de mars devaient être repoussés en fin d'année en raison des municipales et de l'élection du bureau du SDEHG qui suivra. Grâce à mon intervention auprès de Pierre Izard les travaux vont bien démarrer en mars.

BIAIS DES JARDINS

L'acte de vente devrait être signé début mars et les travaux de construction d'un muret bahut sont programmés fin mars et seront réalisés par la 3CGS dans le cadre du POOL.

PRESENTATION CAUE SUR L'EGLISE

Le CAUE est venu nous remettre le rapport définitif concernant les problèmes de remontées capillaires. Ils suggèrent de prendre un architecte ou un bureau d'étude pour définir la cause et les travaux à entreprendre. Ceux-ci devraient consister à l'enlèvement du crépi sur deux m de hauteur, pour laisser aérer les murs, puis à rejointoyer.

Il faudra envisager la réfection de l'escalier du clocher qui a beaucoup vieilli.

Des tuiles sont à remettre sur un coin du toit de la sacristie. St Blancat doit venir faire cette réparation. Les descentes d'eau Nord et Sud ont été arrangées et ré-emmanchées.

POINT SUR LE BUDGET

Le Maire informe le conseil municipal qu'en clôture d'exercice, le budget de fonctionnement fait apparaître un excédent de 12 543.11 € non compris les excédents antérieurs, et le budget d'investissement de 16 478.75 €. A noter que nous avons reçu une partie des subventions des travaux de la Mairie qui, seront inscrits sur le budget 2020, nous attendons la DETR en mars avril et en 2021 il y aura le retour de la TVA.

CHENIL RUE DE BEAULIEU

Nous avons donné comme délais pour déplacer les chenils construits sans autorisation rue de Beaulieu, le 31 janvier.

A ce jour rien n'a été fait. Une plainte sera déposée au procureur.. Un courrier RAR a été envoyé aux propriétaires.

SITE auzas.fr

Le CDT finalise le site, il devrait être opérationnel premier semestre

DEPOT DE ROCHERS DANS LE RUISSEAU DE LA PICHE

Sans autorisation l'APPA a fait déverser deux camions de rochers dans le ruisseau de la Piche pour faire des enrochements, travaux non autorisés et non conformes à l'étude du CAUE qui préconisait des plantations. L'architecte paysagiste du CAUE est venu mercredi 19 février et a rappelé à l'APPA qu'elle ne doit pas engager des travaux sans l'accord du propriétaire en la matière la Mairie, d'autant plus que le ruisseau est régi par la Loi sur l'Eau. Il en est de même pour l'église, ce que les membres de l'APPA ont reconnu.

LA VIEILLE MAISON

Les travaux de préservation ont été effectués par le propriétaire. L'arrêté de péril peut être levé.

QUESTIONS DIVERSES

INCIDENT SUR LE RESEAU TELECOM

Un camion de livraison a arraché le câble télécom qui traverse la route après le chemin qui mène chez Armand. Bilan 5 poteaux arrachés ou cassés, heureusement les câbles ont tenus et il n'y a pas eu de coupures pour les Auzassiens.

VENTE DE MAISONS

La maison de Tamahahé est en cours de vente, le Notaire nous a demandé des pièces. Acquéreurs BERCHET / ODDO
Egalement une demande de CU pour la maison de PRUNI.
La terrain de Galy est vendu à Aurélien COURSAUT.

FORMATION ELAGAGE

La formation à l'élagage pour les agents d'EDF s'est déroulée dans le bois d'Auzas sous la surveillance de l'ONF